



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALBRIS DU 22 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, Salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 18 juin suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17 février 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.

M. PAVY, Maire, Mme LALLOIS, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoint au maire, M. JAILLAT, M. PLANTEVIGNE, M. DALLANÇON, Mme CARATY, M. CHICAULT, Mme VANDEMAELE, Mme DURAND, M. SAUVAGET, Mme BRAS, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : 3

Mme ROEKENS, pouvoir à M. ETCHEVERRY

M. POUJADE, pouvoir à M. PAVY

Mme LESOURD, pouvoir à Madame DURAND

M. DOUADY, pouvoir à Madame BRAS à partir de 09h30

Absents sans pouvoir : 12

M. THÉMIOT

M. CORRÈZE

M. DEBRÉ

Mme CHOLLET

M. DUBREUIL

Mme DARDEAU

Mme DE MATOS

M. DELBARRE

Mme THEIS

Mme PARISOT

Mme SOUMARE

M. ALBERTINI

Madame LAUDE et Monsieur BRUNET, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 09h00.

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17 février 2020, le quorum n'est pas requis à cette séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.



1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Isabelle BAHAIN a été nommée secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Monsieur SAUVAGET souhaite avoir la parole.

Il annonce : « j'étais absent au conseil du 17 février pour des raisons qui me sont personnelles, Josette (DURAND) était absente pour des raisons de santé, Jean pierre (ALBERTIINI) était absent car en Corse, c'est très rare que l'on soit absent. Je trouve dommage, d'écrire des choses sur les réseaux sociaux sur la séance à laquelle j'étais absent. Je pense que ceux qui mettent des choses comme ça, devraient se relire et regarder si eux même ont toujours été présents au conseil municipal. Cela fait 20 ans que je suis élu, et je pense n'avoir été absent que 5 fois et j'ai toujours fait en sorte d'être présent. Alors je le dis gentiment, avant de dire des choses qui peuvent être blessantes. Que chacun regarde autour de soi et je le redis ce n'est pas à nous, l'opposition, de faire le quorum ».

Monsieur le Maire répond que : « le seul commentaire que je ferai c'est qu'en tant que Maire, je ne suis pas là pour distribuer des bons points ou des mauvais points. Je suis là pour gérer et administrer une ville ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

3- APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF D'ANALYSE DES RISQUES DE DÉFAILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'article 7 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 imposant l'obligation de réaliser une analyse des risques de défaillance pour la station d'épuration.

Cette mission a été confiée à la SARL DUPUET Frank Associés dont vous trouverez le rapport définitif ainsi que ses annexes en pièce-jointe.

Ce document a pour vocation d'être amendé au fur et à mesure de l'exploitation de la station et des améliorations ou modifications apportées aux installations.

Il vous est proposé d'approuver ce rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à le transmettre pour signature aux organismes extérieurs associés :

- La Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) de Loir-et-Cher

Dans le cadre de l'information préalable des élus avant la réunion du conseil municipal, les conseillers ayant transmis leur adresse électronique à la mairie ont reçu un lien sur la plateforme Wetransfer afin de télécharger ce rapport et ont été informés qu'ils peuvent en consulter l'intégralité au secrétariat général de la mairie ou en obtenir une copie papier.

Monsieur le Maire précise que la station était en très mauvais état et nécessitait un certain nombre de travaux. Un grand nombre a déjà été effectué, mais cela nous amènera dans le rapport d'orientations budgétaires à examiner l'incidence financière sur les investissements nécessaires et devenus obligatoires car s'ils n'avaient pas été effectués, il y aurait eu une non-conformité du réseau d'assainissement et une impossibilité de traiter les eaux usées de la collectivité.

Il ajoute que, quand on a examiné les choses en détails, on a vu l'absence d'entretien pendant de très nombreuses années et il a été impératif d'intervenir en urgence. Les administrés ne se sont pas aperçus de l'ampleur parce que les travaux ont été bien gérés.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

4- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a mis en place son plan départemental 2019-2026 en faveur de la lecture publique, au travers de sa Direction de la Lecture Publique (D.L.P). Un des projets est de refaire un découpage des zones pour les structures dédiées à la lecture publique.

En effet, la DLP tisse un réseau constitué d'équipements en phase avec la réalité des territoires : du point lecture (communes de moins de 1 000 habitants), aux médiathèques « tête de réseau » et il a été étudié le projet de faire évoluer la structure de Salbris en médiathèque « tête de réseau ».

Afin de rentrer dans les critères de surface réservée à usage de bibliothèque et aux obligations d'accès aux personnes à mobilité réduite, il a été présenté aux services du Département, un programme incluant la transformation de la bibliothèque actuelle en médiathèque.

Plusieurs aides peuvent être attribuées par la Région et la DRAC, le Département et la DLP ainsi que par le Pays de Grande Sologne, en investissement ou fonctionnement, pour un accompagnement qui pourrait atteindre 80%.

Après échanges avec les services du Département il est précisé qu'il est nécessaire de constituer les dossiers de demande de subvention au plus vite pour bloquer les financements.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières envisageables aux taux les plus élevés possibles, en s'appuyant sur le programme présenté en annexe.

Monsieur le Maire présente le préprojet imaginé à partir des bâtiments actuels de la bibliothèque et de la salle polyvalente. Les bâtiments et les travées seraient conservés avec la création de plusieurs ouvertures supplémentaires, notamment à l'arrière sur la partie ouest. Il précise qu'il n'est pas question de décider, aujourd'hui, de l'enveloppe des travaux, mais il faut que la collectivité se positionne pour intégrer le calendrier du département et le programme de financement.

Il explique que ce calendrier est la raison pour laquelle les services ont travaillé sur un avant-projet qui a été présenté au Département et validé pour principe. Il y a beaucoup d'exigences pour rentrer dans le programme, notamment en termes de surface, de qualité d'aménagement (les espaces pour les ordinateurs, un espace lecture, un coin enfant, des équipements pour accueillir les enfants de la crèche, pour ranger les poussettes, etc ...). Compte-tenu que la partie bibliothèque et les rayonnages sont basculés dans la salle polyvalente, cela libère de l'espace pour une grande salle au rez-de-chaussée de la bibliothèque pour accueillir des conférences et autres réunions pour une capacité de 65 places.

Il ajoute que l'aménagement au public ne concerne que le rez-de-chaussée car l'étage sera à l'usage de locaux administratif, de stockage ou d'atelier de reliure et de réparation d'ouvrage. Une autre contrainte du Département, c'est l'obligation d'installer un monte-charge pour les ouvrages afin de prendre en compte la pénibilité et les risques d'accident du travail. Le fait de ne pas autoriser le public à l'étage évite l'obligation d'installer un ascenseur ce qui serait beaucoup trop coûteux.

Il précise que la question induite dans ce projet c'est l'utilisation actuelle de salle polyvalente par les associations et la question de l'incidence sur leur calendrier. Après étude par les services des plannings avec les autres salles, il est possible de basculer l'occupation de la salle polyvalente sur les autres salles, sans difficultés. Ce sont simplement des questions d'habitude à changer.

Il annonce que le conseil départemental attend la délibération de la ville de Salbris pour flécher les fonds. Il appartiendra à la ville de choisir le projet mais elle pourra déposer l'intégralité du dossier sans avoir à perdre les subventions qui pouvaient être majorées.

Il termine en indiquant que le coût estimatif pour cette transformation du bâtiment serait de 500 000 €, ce qui, avec des subventions allant jusqu'à 70 – 80 % pourrait revenir à une centaine de milliers d'euros pour se doter d'une médiathèque. Cela s'avère intéressant dans le cadre de la modernisation de la ville sur un plan financier et sur le devenir du bâtiment.

Madame BRAS ajoute qu'une réflexion avait été menée pendant le mandat 2008 – 2014, mais malheureusement la situation financière n'avait pas permis la réalisation du projet. Elle estime que c'est un très bon projet qui intègre aussi un espace pour les réunions qui est aussi le questionnement du moment.

Monsieur SAUVAGET annonce que « la création d'une médiathèque est aussi un élément qui est inscrit dans notre programme ». Il demande si les subventions seraient dédiées vers un projet qui n'est pas forcément le bâtiment actuel.

Monsieur le Maire réaffirme le fait qu'aujourd'hui l'enjeu c'est de bloquer les financements. Il explique que le projet présenté a été étudié à partir de l'extension de la bibliothèque mais rien n'empêcherait de construire un projet différent. Il affirme que ce projet avait semblé le plus cohérent car le lieu est identifié, le bâtiment est fermé et il nécessitait de toute façon une réhabilitation. En effet, quelle que soit l'affectation, le système de chauffage et l'isolation sont complètement obsolètes. Ainsi, cela répondait à un double objectif : garder un bâtiment existant dans le patrimoine de la collectivité et ainsi éviter de reconstruire un nouveau bâtiment et conserver un vieux bâtiment qui nécessite des réparations.

Monsieur SAUVAGET se rappelle que dans le projet de réhabilitation du centre-ville, il avait été envisagé d'abattre la salle polyvalente.

Monsieur le Maire répond que c'était une hypothèse imaginée par le cabinet d'étude pour accroître le stationnement, mais en l'état actuel ce n'est pas envisageable.

Il ajoute que ce bâtiment était au départ une caserne de pompier, la structure de base étant d'excellente qualité, il faut le réhabiliter.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

5- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3

En raison d'un départ en retraite d'un agent au Centre Technique Municipal, il vous est proposé, sous réserve de l'avis du comité technique, la création de poste suivante :

Désignation	Motif	Date d'effet
1 poste d'agent de maîtrise principal à Temps complet	Création suite à départ en retraite sur un autre grade	01/03/2020

Il vous est également proposé de supprimer le poste vacant :

Désignation	Motif
1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ en retraite au 01/12/2019

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

6- RÉVISION DU PLAN D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE (ANNEXE 3)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a formé un partenariat avec La poste pour réviser le plan d'adressage de la Ville.

Il explique qu'il était nécessaire d'avoir une géolocalisation précise des voies et des numéros d'habitation dans le cadre du déploiement de la fibre optique mais aussi pour les services de secours et les services de distribution de courriers ou de colis.

Il a donc été établi un état des lieux de toutes les voiries de la commune à dénommer, renommer, prolonger ou supprimer.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 06 décembre 2019, il vous est proposé d'approuver le tableau récapitulatif des modifications de dénomination des voies, ci-joint.

Monsieur le Maire ajoute que la commission des travaux a essayé de faire le travail le plus simple et opérationnel possible et de garder la logique historique et spatiales pour le nom des rues. Pour le Technoparc, par exemple, les voies ont été dénommées à partir de personnalités liées à l'industrie ou à la Sologne.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

7- RÉGULARISATION DE L'INTÉGRATION DE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 février 2009, il avait été accepté l'intégration dans la voirie communale des parcelles cadastrées AN 428, 429, 430 et 385 au lieudit « Belleville ». Ces parcelles correspondaient aux parties communes du lotissement dénommé le Clos de Belleville cédées à titre gratuit par l'association syndicale libre du Lotissement Le clos de Belleville.

Au regard de la liste des lots constituée dans le cadre de l'opération immobilière et délimitée dans le cahier des charges établi par Monsieur Lanquetot, géomètre expert il a été constaté l'oubli de la parcelle cadastrée AN 427 (lot 23) d'une superficie de 20 m² sur laquelle est installé un transformateur EDF).

Afin de régulariser cet oubli, il vous est proposé d'accepter l'intégration de la parcelle cadastrée AN 427 dans la voirie communale, de mandater l'office notarial de Salbris pour la réalisation de ce dossier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour l'instruction et la réalisation dudit dossier.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Rapporteur : Monsieur le Maire

8- PRÉSENTATION DU RAPPORT VALANT DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-1.36 et L5622-3 du CGCT, relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires en complétant les dispositions, conformément à l'alinéa 3 de l'article L2312-1.

L'article 2312-1 précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et ce débat est acté par une délibération spécifique.

Monsieur le Maire présente le contexte national et ajoute que la crise du « coronavirus » aura certainement un impact négatif sur les prévisions financières.

Concernant les points de la loi de finance pour 2020, il présente les éléments relatifs à la suppression de la taxe d'habitation et précise que selon les projections, cela concernerait 92% de la population salbrisienne. Il explique qu'il est prévu la création d'une nouvelle taxe : la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires » mais précise qu'il sera difficile de tout contrôler car la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est simplement déclarative. Il explique également qu'il y aura une adaptation de des règles de liens entre les taux car ces taux étaient fixés par rapport à la taxe d'habitation. La nouvelle taxe pivot sera la taxe foncière et ainsi, toucher à cette taxe aura un impact sur toutes les autres taxes.

Il présente le mécanisme de coefficient correcteur visant à éviter les pertes suite au remplacement de la taxe d'habitation et explique que pour Salbris qui a un coefficient supérieur à 1, en cas d'accueil de l'immobilier soumis au foncier bâti, la ville percevra un produit fiscal supérieur réellement acquitté par les contribuables du territoire.

Il précise cependant qu'une difficulté apparaît car le système n'est pas équilibré et le coût payé par l'État pourrait évoluer très fortement à la hausse.

Il informe l'Assemblée que les entreprises demandent à avoir une exonération de leur fiscalité de productivité et l'État leur a donné un accord de principe. Le gouvernement travaille pour la prochaine loi de finance à un pacte financier de compétitivité entre les entreprises et les collectivités. Ces annonces, alliées à la volonté de l'État de supprimer les Zones de Revitalisation Rurale auront un impact sur la collectivité.

Il ajoute que dans le cadre de l'AMF, un travail est fait afin de négocier pour pouvoir déterminer les taux au plus près de la réalité des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente ensuite le contexte municipal.

Concernant les dépenses de fonctionnement du budget principal, il précise que les charges de personnel sont prévues à la baisse en raison de plusieurs départs en retraite dont notamment des agents de catégorie A.

Concernant les recettes de fonctionnement et notamment sur le compte 73 « impôt et taxe », les orientations ont été prudentes car il n'a pas été pris en compte la revalorisation des bases d'impositions. La notification des bases n'arrivera que fin mars début avril et permettront de faire mieux.

Concernant les budgets annexes, il explique que le budget annexe du CRJS verra une augmentation de la participation du budget général en raison d'une baisse de la fréquentation depuis les inondations de 2016 et de la prise en charge de 2 arrêts maladie, dont celle du directeur, non couverts par les assurances.

Pour le budget gendarmerie, le bail des 10 ans arrive à son terme et un nouveau est en cours de négociation. Il précise que pour signer un bail il faut obtenir la valeur locative du bien par le service des domaines, mais celui-ci a 6 mois de retard. Il explique qu'un premier rapport donnait une valeur locative inférieure au loyer historique. Une négociation est en cours avec les services des finances publiques pour obtenir un meilleur résultat et signer le bail dans les prochaines semaines.

Il ajoute que des travaux seront nécessaires, notamment sur le bardage bois de la caserne.

Concernant l'épargne de la ville, celle-ci est maintenue, le léger écart entre 2014 et 2016 est dû au paiement du foncier de la gendarmerie (475 000 €) et l'emprunt de cours terme pour le lotissement de Courcelles (500 000 €) qui a été remboursé par anticipation à hauteur de 350 000 €.

Monsieur le Maire présente le focus sur les ressources humaines.

Il montre que les charges de personnel seront maintenues pour 2020 et explique que l'écart en 2019 est dû à l'obligation de recruter du personnel au service accueil/ État-civil pour faire face au transfert de compétence (carte d'identité et passeport). Il précise cependant que cet accroissement était temporaire en attendant les départs en retraite.

Il ajoute que suite à la mise en place de la mutualisation en 2015 avec la CCSR, une économie annuelle de 300 000 € a pu être faite. Sans cette mutualisation le coût aurait été de 520 317 €.

Pour la dette, compte-tenu qu'il n'y a pas de nouvel emprunt, celle-ci continue de baisser.

Il précise que la dette par habitant est aux alentours de 800 € par habitants et est inférieure aux autres communes dans la même strate que Salbris. Il faudrait un peu plus de 5 ans pour solder l'emprunt, ce qui est très raisonnable.

Il rappelle que la ville a contractualisé avec l'État sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de ne pas dépasser 1,2 %. Pendant les 4 dernières années la hausse n'a été que de 0,25%.

Monsieur le Maire présente la section d'investissement pour 2020 :

-150 000 € en voirie,

-150 000 € en acquisition de matériel dont notamment un véhicule de livraison des repas électrique, qui remplacera l'actuel qui ne passe plus le contrôle technique ; le serveur informatique sera remplacé ainsi que des ordinateurs.

-200 000 € sont programmés en travaux de sécurité de bâtiment et installation sportive, notamment à l'école des Petits Lutins et à l'école Yves Gautier. L'éclairage du gymnase Pillon sera aussi rénové pour un éclairage LED, ce qui est aussi demandé par la Fédération de Badminton. Il précise que cela pourrait servir dans le cadre de Terres de jeux 2024 et qu'une subvention a été demandée au département sur ce dossier. Un terrain d'Air Badminton est aussi prévu.

-151 000 € pour les travaux d'éclairage compris dans le marché.

Il explique que pour les recettes d'investissement, il y aura une taxe d'aménagement d'environ 240 000 € pour la construction sur l'ancien site du GIAT, mais par prudence cela n'a pas été inscrit dans les prévisions.

Pour en revenir au budget annexe lotissement d'habitation il reste 7 lots dont 1 qui est à la signature.

Concernant le budget assainissement et notamment pour la station d'épuration il précise qu'en raison des investissements lourds, il va falloir faire un emprunt spécifique pour faire face à ces investissements. Il ajoute que les recettes liées à l'assainissement couvriront l'emprunt qui sera fait.

Il précise que dans une commune de plus de 1500 habitants, le budget de l'eau ne peut servir à payer les investissements de l'assainissement, les budgets doivent être autonomes.

Madame BRAS salue le travail réalisé. Elle explique que « l'on voit bien la complexité de la gestion d'un budget municipal car ce n'est pas le tout de surveiller les dépenses et les recettes. Elle pense que l'on voit bien les choix d'investissement sur les besoins comme sur la station d'épuration, et l'on voit bien la difficulté sur l'articulation nécessaire avec la loi de finance qui nous impose des restrictions. Les administrés peuvent se rendre compte que la gestion de la ville n'est pas des plus simple et se complique au fil des ans ». Elle continue en disant : « je suis élu depuis 2001 et à cette 3ème échéance de mandat, c'est la première fois que je vois une lueur d'espoir aux articulations financières de la ville et ce malgré un contexte national peu reluisant. Nos finances ont un petit peu d'ensevelissement, et c'est une vigilance de tous instants à faire perdurer ».

Monsieur SAUVAGET salue le travail des comptables.

Monsieur Maire ajoute que pour être complètement objectif c'est un travail des services et c'est grâce au travail de la directrice générale des services qui a fait comprendre aux services là où il y a de ressources potentielles à faire en économie tout en maintenant une qualité des services et même en augmentant le nombre de mission de service public.

Il précise que sur les 4 millions d'euros d'investissement, il y a eu un taux de subvention de 52 %. Par comparaison, les communes de la même strate sont aux alentours de 40 à 45%.

Il estime que c'est aussi le travail du conseil d'avoir adopté les orientations budgétaires et les budgets toutes ces années pour arriver à ce résultat qui est sain pour la ville même si cela n'atteint pas le rythme qu'a eu la collectivité à une certaine époque.

Madame DURAND ajoute que ce n'est pas la même époque et affirme que : « tous les conseillers n'ont pas subi la période précédente ».

Monsieur le Maire acquiesce : « ce n'était pas le même contexte et la commune collectait la fiscalité des entreprises, or maintenant c'est la Communauté de Communes avec des règles de reversement qui font que chaque commune essaye de trouver un gain dans la communauté de communes ».

Le conseil, à la majorité des membres présents et représentés (4 abstentions de Mesdames CARATY, DURAND, LESOURD par pouvoir et Monsieur SAUVAGET), approuve le rapport valant débat d'orientations budgétaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Monsieur SAUVAGET** demande si le stationnement devant Emmaüs va être pris en compte avec installation du parc photovoltaïque et se dit inquiet car ils ont de plus en plus de monde. Monsieur le Maire répond que quand le projet a été envisagé il y a eu plusieurs réunions avec Emmaüs et ça ne leur posait pas de problèmes avec un stationnement matérialisé en quinconce. Ils construisent un autre bâtiment car ils ont un autre terrain et ils auront peut-être la possibilité d'aménager une partie de stationnement pour la rotation des véhicules. Il précise que cela a été fait en concertation et le porteur de projet a fait une réunion avec Emmaüs.

• **Monsieur SAUVAGET** souhaite savoir ce qu'il en est du GIAT. Monsieur le Maire explique que la période de recours se terminera fin mars. Il annonce qu'il y a eu un recours gracieux de la part des consorts PLEE sur les mêmes points qui avaient été soulevés pendant l'enquête publique. Cependant l'avocat des consorts a précisé que cela était fait à titre conservatoire et que cela ne présage pas de décision ultérieure. Les consorts se sont aménagés la discussion finale avec le porteur de projet pour négocier et trouver une solution. Il précise que Madame la Sous-Préfète a fait analyser les éléments du courrier de recours et tout a été traité durant l'enquête publique, ainsi sur le plan juridique, rien n'empêche pour l'instant d'aller jusqu'au bout.

• **Monsieur SAUVAGET** souhaite savoir ce qu'il en est du parking de la salle Bellevue. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas fini car il y a eu une remonté d'humidité qui a retardé les travaux. Il précise que la piste cyclable sera prise en compte et son emplacement a été modifié pour éviter au vélo d'aller sur la route et de traverser la chaussée dans la courbe.

• **Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'il y aura un nouvel artisan couvreur, ancien apprenti salbrisien, qui va s'installer et acquérir l'ancien bâtiment Promo41

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n°2019-15

Monsieur le Maire a consenti un bail de location à Madame Françoise COMPAIN pour la location du garage communal n°2 pour une durée d'un an à compter du 27/11/2019 jusqu'au 26/11/2020, au tarif de 150 € par trimestre.

Décision n°2019-16

Monsieur le Maire a signé une convention de partenariat avec l'ACEF Val de France pour la participation financière à l'achat d'un défibrillateur externe automatique. Cette convention engage l'ACEF, en contrepartie d'une permanence en Mairie, à verser une subvention de 1 100 €.

Décision n°2019-17

Monsieur le Maire a signé le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable de l'habitation sis 57 rue des Cousseaux, par Madame Sylvette LAROCHE. Cette convention est consentie pour une durée de 2 ans allant du 01/01/2020 au 31/12/2022, pour un loyer mensuel de 200 € TTC (charges non comprises).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 10h25.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle BAHAIN



